

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 07/pfd/156728  
N/Réf : AVL/KD/FRT-1.3/s.360  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Chaussée de Bruxelles – Eglise Saint-Denis.  
Restauration de l'orgue (début du 19<sup>e</sup> siècle).  
Avis conforme (*Dossier traité par Mme V. Henry – D.U. et Mme C. Paredes – D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 3 décembre 2004, en référence, reçue le 8 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 décembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

L'étude historique, jointe au dossier, date l'orgue de l'église Saint-Denis vers la fin 18<sup>e</sup> siècle-début 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un instrument de petites dimensions, régulièrement entretenu depuis le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1926, année où il fut déplacé dans le jubé latéral. Ce déplacement a entraîné la décapitation des pièces les plus hautes du buffet. Plusieurs autres parties de l'orgue ont disparu vers 1960, au cours de travaux de restauration inachevés, et lors d'un nouveau transfert vers le niveau inférieur de l'église. Au début des années 1970, une nouvelle restauration ne laissa que trois jeux utilisables sur cinq encore en place (quatorze tirants de registres à l'origine). Le texte mentionne cependant six tirants de registres actuellement en place.

La partie du dossier qui décrit l'orgue dans son état actuel remonte à avril 2002. La CRMS s'interroge sur l'opportunité de réévaluer cette situation d'il y a deux ans.

Le cahier des charges signale que l'état général du buffet est satisfaisant, hormis un léger affaissement vers le milieu. Le buffet en chêne comporte quelques panneautages récents, les tuyaux d'étain sont fragilisés à leur base et parfois grossièrement réparés. Le bois autrefois verni a été décapé et repeint, la soufflerie originale a disparu depuis longtemps et l'actuelle est considérée comme insuffisante. Le sommier est d'origine et pourrait recevoir les jeux manquants.

La troisième partie de l'étude, consacrée à l'esthétique de la restauration, annonce que l'orgue (instrument et buffet) devra être restauré dans son état originel. Si l'option de restauration est globalement conforme à la tendance actuelle de restauration d'instruments authentiques, la CRMS estime que la connaissance de cet état d'origine mérite d'être approfondie.

Par ailleurs, une fois restauré, l'orgue sera remonté dans le chœur, posé sur une nouvelle estrade de deux marches. Ce nouvel emplacement est motivé par des raisons fonctionnelles, esthétiques et acoustiques. Plusieurs toiles peintes du 17<sup>e</sup> seraient ainsi dégagées et rendues visibles. La CRMS demande toutefois qu'un plan de l'église précisant la future localisation de l'orgue et qu'un plan et qu'une coupe de l'estrade soient soumis pour approbation à la DMS afin d'évaluer la mise en valeur de l'instrument.

La CRMS demande également qu'une étude hygrothermique de l'intérieur de l'église soit réalisée en vue d'obtenir toutes les garanties de bonne conservation de l'instrument une fois restauré.

Enfin, elle demande que chacune des phases de la restauration soit accompagnée d'un reportage photographique détaillé ainsi que d'un plan et d'une coupe annotant les interventions successives avec précisions.

Elle demande que la DMS soit associée à la direction des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président